

2019-3997
2019-11-15

HERBICIDE TUNDRA



GROUPE 1, 6 & 27 HERBICIDE

POUR L'UTILISATION DANS LES PRAIRIES, À L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE ET DANS L'EST DU CANADA

Concentré Émulsifiable

COMMERCIAL



**DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

**NUMÉRO D'ENREGISTREMENT : 29367
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

PRINCIPE ACTIF :

Bromoxynil (présent sous forme d'esters d'octanoate
et d'heptanoate mélangés) 87,5 g/L
Fenoxaprop-P-ethyl 46 g/L
Pyrasulfotole 15,5 g/L

Avertissement, contient l'allergène soya

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE,
Calgary, AB T2C 3G3

CONTENU NET: 1 L – Vrac

**EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'EMPOISONNEMENT OU D'INCENDIE, COMPOSER
LE NUMÉRO 1-800-334-7577 (24 HEURES PAR JOUR)**

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou fatal en cas d'ingestion. Cause une irritation des yeux. Corrosif pour les yeux. NE PAS mettre dans les yeux. Sensibilisant potentiel de la peau. Peut irriter la peau. NE PAS mettre sur la peau. Laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé et avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Ne pas utiliser en milieu résidentiel, c'est-à-dire dans des endroits où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après celle-ci, comme à proximité des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeux et des édifices publics. N'appliquer le produit que lorsque le risque de dérive vers des zones résidentielles ou des aires d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires de loisirs, est minime. Tenez compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur. Vêtements et équipement de protection: Pour réduire l'exposition, prendre les précautions suivantes: Portez une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant l'application, le mélange et le chargement du produit ainsi que le nettoyage et la réparation de l'équipement. De plus, portez des lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que le nettoyage et la réparation de l'équipement. Une combinaison et les gants ne sont pas requis lors des applications dans une cabine fermée. Enlever les vêtements contaminés chaque jour et les laver avant de les remettre. Jeter tout vêtement et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou fortement contaminés par le produit. NE PAS les réutiliser. Si le pesticide s'infiltré sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres. NE PAS manipuler le produit avec les mains nues. Les gants résistant aux produits chimiques réduisent considérablement l'exposition des mains. TOUJOURS porter des gants pour les opérations de mélange et de chargement et lors des réparations et des réglages du pulvérisateur et des buses. NE PAS PORTER DE GANTS EN CUIR OU EN TISSU. Rincer les gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever, puis bien se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer l'équipement de protection chaque jour. Ne pas réintégrer ni permettre aux travailleurs de réintégrer les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 24 heures. NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site traité pendant l'application. Référer à la section 3 pour des précautions supplémentaires. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca.

PREMIERS SOINS: Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. **En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion:** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer

2019-3997

2019-11-15

immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Contient des distillats de pétrole; le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES : Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques durant les épandages. Ne pas contaminer ces systèmes par suite d'un épandage direct, de l'élimination des déchets ou du nettoyage de l'équipement. **UTILISER UNIQUEMENT AUX FINS ET AUX DOSES RECOMMANDÉES.** Référer à la section 5 pour plus d'informations et respecter les zones tampons indiquées à la section 9.3. **ENTREPOSAGE:** Entreposer dans le contenant d'origine. Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. **NE PEUT PAS** être entreposé sous le point de congélation. Si le produit reste entreposé pendant au moins un an, bien agiter ou mélanger avant l'emploi. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci. **ÉLIMINATION: Élimination du contenant recyclable: NE PAS** utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant: Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. **Élimination du contenant réutilisable:** Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). **Élimination du contenant réutilisable/à remplissages multiples:** En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. **Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir:** Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements. **AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

190731

HERBICIDE TUNDRA



GROUPE 1, 6 & 27 HERBICIDE

POUR L'UTILISATION DANS LES PRAIRIES, À L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE ET DANS L'EST DU CANADA

Concentré Émulsifiable

COMMERCIAL



**DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

**NUMÉRO D'ENREGISTREMENT : 29367
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

PRINCIPE ACTIF :

Bromoxynil (présent sous forme d'esters d'octanoate
et d'heptanoate mélangés) 87,5 g/L
Fenoxaprop-P-ethyl 46 g/L
Pyrasulfotole 15,5 g/L

Avertissement, contient l'allergène soya

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE,
Calgary, AB T2C 3G3

CONTENU NET: 1 L – Vrac

**EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'EMPOISONNEMENT OU D'INCENDIE, COMPOSER
LE NUMÉRO 1-800-334-7577 (24 HEURES PAR JOUR)**

Herbicide TUNDRA

Table des matières :

Section numéro :

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

AVIS À L'UTILISATEUR	1
LE PRODUIT	2

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

PRÉCAUTIONS, VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION	3
PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES	4
MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES	5
ENTREPOSAGE	6
ÉLIMINATION	7

MODE D'EMPLOI

CULTURES ET MAUVAISES HERBES	8
CULTURES ET PÉRIODE D'APPLICATION	8.1
DOSE D'APPLICATION ET MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	8.2
MÉLANGES EN CUVE	8.3
RÉSISTANCE AU DÉLAVAGE	8.4
DIRECTIVES D'APPLICATION ET LIMITES D'EMPLOI	9
RAPPELS GÉNÉRAUX POUR UNE APPLICATION EFFICACE	9.1
APPLICATION AU SOL ET AÉRIENNE.....	9.2
ZONES TAMPONS	9.3
CULTURES DE ROTATION	9.4
DÉLAIS D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE, DÉLAIS AVANT DE FAIRE PAÎTRE/NOURRIR LES BÊTES ET DÉLAIS DE SÉCURITÉ	10
INSTRUCTIONS DE MÉLANGE	11
NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR	12
GESTION DE LA RÉSISTANCE AUX HERBICIDES	13

Pour plus de renseignements, communiquer avec :

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE,
Calgary, AB T2C 3G3

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

SECTION 1: AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

SECTION 2: LE PRODUIT

L'herbicide TUNDRA est un herbicide de postlevée qui supprime un large spectre de graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé de printemps, blé dur et l'orge de printemps.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

SECTION 3: PRÉCAUTIONS, VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou fatal en cas d'ingestion. Cause une irritation des yeux. Corrosif aux yeux. NE PAS mettre dans les yeux. Sensibilisant potentiel de la peau. Peut irriter la peau. NE PAS mettre sur la peau. Laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé et avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Lorsqu'il est appliqué comme mélange en cuve, lire et suivre tous les directives de l'étiquette, y compris les sections portant sur les doses, les restrictions et les mises en garde relatives au broutage de chaque produit utilisé dans le mélange en cuve. Entre les deux étiquettes de produit, prendre les mesures de précaution les plus rigoureuses en matière de mélange, de chargement et d'application.

Ne pas utiliser en milieu résidentiel, c'est-à-dire dans des endroits où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après celle-ci, comme à proximité des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeux et des édifices publics.

N'appliquer le produit que lorsque le risque de dérive vers des zones résidentielles ou des aires d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires de loisirs, est minime. Tenez compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

Vêtements et équipement de protection :

Pour réduire l'exposition, prendre les précautions suivantes :

- Portez une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant l'application, le mélange et le chargement du produit ainsi que le nettoyage et la réparation de l'équipement. De plus, portez des lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que

le nettoyage et la réparation de l'équipement. Une combinaison et les gants ne sont pas requis lors des applications dans une cabine fermée. Enlever les vêtements contaminés chaque jour et les laver avant de les remettre.

- Jeter tout vêtement et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou fortement contaminés par le produit. **NE PAS** les réutiliser.
- Si le pesticide s'infiltré sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.
- **NE PAS** manipuler le produit avec les mains nues. Les gants résistant aux produits chimiques réduisent considérablement l'exposition des mains. **TOUJOURS** porter des gants pour les opérations de mélange et de chargement et lors des réparations et des réglages du pulvérisateur et des buses. **NE PAS PORTER DE GANTS EN CUIR OU EN TISSU.**
- Rincer les gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever, puis bien se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.
- Nettoyer l'équipement de protection chaque jour.
- **NE PAS** appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site traité pendant l'application.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca.

SECTION 4: PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

PREMIERS SOINS: Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION	<ul style="list-style-type: none"> • Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. • Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. • Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. • Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> • Enlever tous les vêtements contaminés. • Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. • Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
EN CAS D'INHALATION	<ul style="list-style-type: none"> • Déplacer la personne vers une source d'air frais. • Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. • Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX	<ul style="list-style-type: none"> • Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. • Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. • Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Contient des distillats de pétrole; le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

SECTION 5: MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées à la section 9.3.

L'utilisation de ce produit chimique peut provoquer la contamination de l'eau souterraine, en particulier lorsque les sols sont perméables (p. ex., sol sablonneux) et/ou que la nappe aquifère est peu profonde.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits présentant une pente modérée ou prononcée, un sol compacté ou de l'argile. Éviter d'appliquer lorsque des averses abondantes sont prévues. Ne pas appliquer ni vider ou rincer l'équipement de pulvérisation sur des arbres ou d'autres plantes désirables, ou à proximité, ni aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre ou aux endroits où le produit chimique peut être lessivé ou s'infiltrer jusqu'à leurs racines.

La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Éviter de contaminer les systèmes aquatiques durant les épandages. Ne pas contaminer ces systèmes par suite d'un épandage direct, de l'élimination des déchets ou du nettoyage de l'équipement.

UTILISER UNIQUEMENT AUX FINS ET AUX DOSES RECOMMANDÉES.

SECTION 6: ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine.

Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires.

NE PEUT PAS être entreposé sous le point de congélation.

Si le produit reste entreposé pendant au moins un an, bien agiter ou mélanger avant l'emploi.

Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.

SECTION 7: ÉLIMINATION

Élimination du contenant recyclable :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination du contenant réutilisable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination du contenant réutilisable/à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

SECTION 8: CULTURES ET MAUVAISES HERBES

8.1 CULTURES ET PÉRIODE D'APPLICATION

L'herbicide TUNDRA peut être appliqué sur les cultures suivantes, aux stades de croissance indiqués :

CULTURE	STADE DE CROISSANCE
Blé de printemps Blé dur Orge de printemps	1 à 6 feuilles sur la tige principale plus 3 talles

- L'application sur le blé de printemps, le blé dur et l'orge de printemps au-delà du stade de 6 feuilles plus 3 talles peut endommager la culture.
- Ne pas appliquer sur une culture subissant un stress causé par des conditions météorologiques défavorables, le gel, un faible degré de fertilité, la sécheresse, le sol saturé d'eau, les dommages causés par les maladies ou les insectes, car la culture pourrait être endommagée.
- NE PAS appliquer dans les cultures contre-ensemencées de légumineuses.

8.2 DOSE D'APPLICATION ET MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

L'application de l'herbicide TUNDRA à raison de 2 L/ha et conformément aux recommandations sur l'étiquette permettra la suppression des mauvaises herbes suivantes :

MAUVAISE HERBE À FEUILLES LARGES ¹ ET GRAMINÉES	STADE RECOMMANDÉ
Folle avoine	1 à 6 feuilles (jusqu'à l'apparition de la troisième talle)
Sétaire verte	1 à 6 feuilles (jusqu'à l'apparition de la troisième talle)
Sétaire glauque	1 à 6 feuilles (jusqu'à l'apparition de la troisième talle)
Échinochloa pied-de-coq	1 à 6 feuilles (jusqu'à l'apparition de la troisième talle)
Laiteron potager	Stade 1 à 6 feuilles
Vergelette du Canada ^{2,3,4}	Jusqu'à 10 cm de haut/de diamètre
Chardon des champs ⁴	Jusqu'à 30 cm de haut
Stellaire moyenne	Stade 1 à 6 feuilles
Gaillet gratteron ^{2,5}	1 à 6 verticilles
Petite herbe à poux	Stade 1 à 6 feuilles

Pissenlit ^{6,7}	Jusqu'à 10 cm de haut et 25 cm de diamètre
Sagesse-des-chirurgiens	Jusqu'à 10 cm de haut
Grande herbe à poux ^{2,3,6}	Stade 1 à 6 feuilles
Ortie royale	Stade 1 à 6 feuilles
Kochia à balais	Jusqu'à 10 cm de haut
Chénopode blanc	Stade 1 à 6 feuilles
Crépis des toits	Jusqu'à 10 cm de haut, avant la montée en graine
Persicaire pale	Stade 1 à 6 feuilles
Laiteron des champs ⁶	Stade 1 à 6 feuilles
Amarante à racine rouge	Stade 1 à 6 feuilles
Mauve à feuilles rondes ⁶	Stade 1 à 6 feuilles
Soude roulante	Jusqu'à 10 cm de haut
Bourse-à-pasteur	Stade 1 à 6 feuilles
Arroche étalée ^{2,6}	Stade 1 à 10 feuilles
Tabouret des champs	Stade 1 à 6 feuilles
Érodium cicutaire (seulement lorsqu'un mélange en cuve avec 2,4-D Ester est utilisé) ⁸	Stade 1 à 8 feuilles
Canola spontané (comprend les variétés habituelles et celles tolérant les herbicides)	Stade 1 à 6 feuilles
Renouée liseron	Stade 1 à 6 feuilles
Moutarde des champs	Stade 1 à 6 feuilles

¹ Comprend les biotypes résistant aux ALS (Groupe 2).

² Pour la suppression du gaillet gratteron au stade de croissance de 4 à 6 verticilles, la suppression de la vergerette du Canada, et la répression du grande herbe à poux et d'arroche étalée, ajouter du sulfate d'ammonium à raison de 500 g/ha (solution à 99 %) ou de 1 L/ha (solution à 49 %) ou de 1.25 L/ha (solution à 40 %). Si un produit contenant une concentration différente de sulfate d'ammonium est utilisé, veuillez ajuster la dose en conséquence.

³ Comprend les biotypes résistant au glyphosate.

⁴ Enlever les plants établis de vergerette du Canada avant de semer en effectuant un travail du sol ou un traitement d'éradication de présemis.

⁵ Comprend les biotypes résistant à l'acide indole-acétique (Groupe 4).

⁶ Répression seulement.

⁷ Comprend les plantules et les rosettes ayant survécu à l'hiver.

⁸ Suppression seulement lorsqu'utilisé avec un mélange en cuve avec 2,4-D Ester plus sulfate d'ammonium. Consulter la section 8.3 pour plus d'information concernant les directives d'application.

- Pour des résultats optimaux, appliquer sur les jeunes mauvaises herbes levées et en pleine croissance, selon les stades de croissance indiqués.
- Dans des conditions de stress et/ou de couvert végétal dense de la culture, une application hâtive permettra une meilleure suppression des mauvaises herbes.
- Les mauvaises herbes qui poussent dans des conditions environnementales défavorables, comme une sécheresse, seront moins sensibles à l'herbicide TUNDRA.

8.3 MÉLANGES EN CUVE

Pour supprimer les espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette de l'herbicide TUNDRA seulement, ainsi que d'autres mauvaises herbes à feuilles larges, l'herbicide TUNDRA peut être mélangé en cuve avec l'herbicide suivant. Consulter l'étiquette du produit d'association pour obtenir d'autres instructions sur le mode d'emploi, les restrictions et les précautions, et toujours respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) des produits utilisés dans le mélange en cuve.

Culture	Produit de mélange en cuve	Taux du produit de mélange en cuve	Mauvaises herbes supprimées	Stade de croissance
---------	----------------------------	------------------------------------	-----------------------------	---------------------

Blé de printemps, Blé dur, Orge de printemps	2,4-D Ester + sulfate d'ammonium*	280 g e.a./ha (p. ex. 425 L/ha d'un 2,4-D Ester 700)** + 1,25 L/ha (solution à 40%)	Mauvaises herbes supprimées par l'herbicide TUNDRA utilisé seul, ainsi que l'érodium ciculaire	Le blé de printemps, le blé dur et l'orge de printemps peuvent être traités à partir du stade 4 feuilles jusqu'au stade 6 feuilles, plus 3 talles. Appliquer lorsque l'érodium ciculaire est au stade 1 à 8 feuilles.
--	---	---	--	--

* Lors de l'utilisation d'un produit de sulfate d'ammonium contenant une concentration différente, ajuster le taux en conséquence (p. ex. ajouter du sulfate d'ammonium à raison de 500 g/ha (solution à 99 %) ou de 1 L/ha (solution à 49 %) ou de 1,25 L/ha (solution à 40 %)).

** 2,4-D Ester 700 contient 660 g e.a./L

8.4 RÉSISTANCE AU DÉLAVAGE

- Des averses dans l'heure suivant l'application peuvent en réduire l'efficacité.

SECTION 9: DIRECTIVES D'APPLICATION ET LIMITES D'EMPLOI

9.1 RAPPELS GÉNÉRAUX POUR UNE APPLICATION EFFICACE

- Appliquer une fois par saison.
- Pour des résultats optimums, appliquer sur les jeunes mauvaises herbes levées et en pleine croissance.
- L'herbicide liquide TUNDRA agira sur les mauvaises herbes qui sont plus grosses que le stade foliaire recommandé, mais la rapidité d'action et le degré de suppression risquent d'être diminués.
- Lorsque le temps est frais et sec, l'action du produit peut être réduite ou retardée. Le degré de suppression des mauvaises herbes peut également être moins élevé si l'application est faite lorsque les mauvaises herbes sont couvertes de poussière ou en présence d'une rosée abondante, de brouillard ou de bruine/pluie.
- Si la culture subit un stress lié à des conditions environnementales anormales, remettre l'application à plus tard, lorsque ces conditions seront terminées et après que la culture et les mauvaises herbes auront repris une croissance active.
- Suivre les directives énumérées au section 8 relativement à la dose et à la période d'application appropriées.
- Éviter le contact avec des plantes ou des cultures désirables résultant d'une application directe ou d'une dérive de pulvérisation, à défaut de quoi des dommages importants peuvent se produire.
- Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.
- **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

9.2 APPLICATION AU SOL ET AÉRIENNE

APPLICATION AU SOL

- **Application avec un pulvérisateur de grande culture:** **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser des

gouttelettes de diamètre inférieur à la classification moyenne de la American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe ne doit pas se situer à plus de 60 cm au-dessus de la culture ou du sol.

- L'application de l'herbicide TUNDRA doit être faite en utilisant au moins 46,8 litres d'eau par hectare, à une pression de 275 kPa, ou 310 kPa si des clapets de non-retour sont utilisés, et à une vitesse d'avancement de 6 à 8 km/h.
- Il est recommandé d'utiliser des buses à jet plat en acier inoxydable orientées à 80° ou 110° pour obtenir une couverture optimale.
- Ne pas utiliser de buses à miroir, d'équipement d'application par gouttelettes contrôlées ni d'équipement Sprafoil®.
- Une couverture complète et uniforme est importante pour obtenir une suppression constante des mauvaises herbes. Il faut utiliser des volumes d'eau supérieurs lorsque les couverts des cultures et des mauvaises herbes sont denses, afin d'obtenir une couverture complète des mauvaises herbes ciblées.
- Éviter le recoupement de pulvérisation; fermer la rampe de pulvérisation lors des démarrages, des virages, des ralentissements ou des arrêts, afin de prévenir les dommages aux cultures résultant d'une application excessive.

APPLICATION AÉRIENNE

- **Application aérienne:** NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à hauteur de vol au lieu de l'application. NE PAS pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la classification moyenne de l' American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Pour réduire la dérive causée par la turbulence associée aux bouts d'ailes, la distribution des buses sur la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure de l'aile ou du rotor.
- Appliquer l'herbicide TUNDRA seul dans au moins 28,1 litres d'eau par hectare, à une pression minimale de 300 kPa.
- Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.
- Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées qui sont indiquées sur l'étiquette.
- S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'épandage aérien

- Lire et comprendre toute l'étiquette avant d'ouvrir ce produit. Si vous avez des questions, appeler Bayer au 1-888-283-6847 ou obtenir des conseils techniques du distributeur ou de votre représentant agricole provincial.
- Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les *Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.
- Ne pas appliquer sur un terrain présentant un risque de ruissellement de surface jusqu'à des systèmes aquatiques.
- Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.
- Ne pas appliquer si des averses sont prévues dans l'heure suivant l'application. Dans le cas d'un mélange en cuve, consulter l'étiquette du produit d'association et respecter le délai d'attente le plus long.

MISE EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE – ÉPANDAGE

AÉRIEN

- **Spécialiste de l'application de pesticides par voie aérienne :** Portez une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures pendant l'application du produit. Une combinaison et les gants ne sont pas requis à l'intérieur du cockpit fermé durant l'application. Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'aéronef. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.
- Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
- **Personnel au sol et personnes qui mélangent ou chargent le produit :** Portez une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et des lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que le nettoyage et la réparation de l'équipement. . Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire.
- Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Précautions relatives au produit :

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toutes questions, appeler le fabricant au 1-888-283-6847. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

9.3 ZONES TAMPONS

L'utilisation des méthodes de pulvérisation et de l'équipement suivants **NE** requiert **PAS** une zone tampon: pulvérisateur manuel ou dorsal, pulvérisateur inter-rangée capoté, traitement localisé, trempage du sol et incorporation au sol.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière de l'habitat terrestre vulnérable le plus proche de ce point dans la direction du vent (p. ex., des prairies, des forêts, des brise-vents, des terres à bois, des haies, des zones riveraines ou des zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (p. ex., des lacs, des rivières, des marécages, des étangs, des fondrières des Prairies, des criques, des marais, des cours d'eau, des réservoirs et des milieux humides).

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (m) requises pour la protection des:		
			Habitats dulcicoles d'une profondeur:		Habitat terrestre
			Inférieure à 1 m	Supérieure à 1 m	
Pulvérisateur de grandes cultures*	Blé (de printemps, dur), orge de printemps		3	1	10
Voie aérienne	Blé (de printemps, dur) orge de printemps	Aéroneuf à voilure fixe	20	5	375
		Aéroneuf à voilure tournante	20	3	225

*Dans le cas d'un traitement à l'aide d'un pulvérisateur de grandes cultures, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou au sol permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone

tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

9.4 CULTURES DE ROTATION

Seules les cultures qui suivent ont été testées en plein champ et peuvent être semées en toute sécurité, à l'intervalle prescrit, après une application d'herbicide TUNDRA. Pour éviter tout risque de dommages aux cultures ultérieures après une application à la dose recommandée de l'herbicide TUNDRA, respecter les cultures et l'intervalle de semis qui figurent sur cette étiquette, ou sur l'étiquette du produit d'association dans le cas d'un mélange en cuve, et toujours respecter l'intervalle de semis le plus long. Un essai biologique sur le terrain doit être effectué dans l'année précédant le semis d'une culture afin de confirmer la sécurité de cette culture.

CULTURE	INTERVALLE DE SEMIS
Luzerne	10 mois
Orge de printemps	10 mois
Graine de l'alpiste des canaries	10 mois
Canola	10 mois
Maïs de plein champ*	10 mois
Lin, y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique	10 mois
Lentilles	22 mois
Pois des champs**	10 mois
Pommes de terre	10 mois
Soja*	10 mois
Tournesol	10 mois
Avoine cultivée	10 mois
Tomates*	10 mois
Blé de printemps et dur	10 mois

* Est du Canada et Manitoba seulement.

** Les pois des champs peuvent être cultivés l'année suivant une application de l'herbicide Tundra sur les sols noirs, gris boisé et brun foncé. Ne pas semer de pois des champs l'année suivant une application de l'herbicide Tundra sur les sols bruns dont la teneur en matière organique est inférieure à 2,5 % et au pH supérieur à 7,5.

SECTION 10: DÉLAIS D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE, DÉLAIS AVANT DE FAIRE PAÎTRE/NOURRIR LES BÊTES ET DÉLAIS DE SÉCURITÉ

Ne pas réintégrer ni permettre aux travailleurs de réintégrer les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 24 heures.

Ne pas utiliser les cultures traitées comme fourrages, ni les couper pour le foin dans les 25 jours suivant une application de l'herbicide TUNDRA, ni récolter pour le grain dans les 65 jours suivant une application de l'herbicide TUNDRA.

SECTION 11: INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

L'herbicide TUNDRA doit être appliqué à l'aide d'un matériel de pulvérisation propre et bien calibré. L'herbicide TUNDRA est spécialement formulé pour se mélanger facilement à l'eau. Avant de verser l'herbicide TUNDRA dans le réservoir du pulvérisateur, s'assurer que ce dernier est bien propre (consulter la section 12, "Nettoyage du pulvérisateur").

1. Remplir le réservoir au quart ou à moitié d'eau propre et mettre en marche le système d'agitation ou la conduite de dérivation.

2. Verser la dose appropriée d'herbicide TUNDRA, tel qu'indiqué à la section 8, directement dans le réservoir. Maintenir une agitation suffisante pendant le mélange et l'application. Ajouter les produits d'association, au besoin.
3. Remplir le reste du réservoir de la quantité d'eau requise.
4. Maintenir une agitation suffisante pendant le mélange et l'application de l'herbicide TUNDRA.

L'herbicide TUNDRA peut se déposer s'il n'est pas agité. Si la bouillie de pulvérisation repose pendant au moins une heure sans agitation, agiter de nouveau la bouillie pendant au moins 10 minutes avant l'application.

SECTION 12: NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Avant et après l'utilisation de l'herbicide TUNDRA, toujours effectuer un nettoyage complet du réservoir du pulvérisateur, des conduites et des filtres. Les étapes suivantes sont recommandées :

1. Vider complètement le réservoir et laver le réservoir, les rampes et les tuyaux avec de l'eau propre. Vider de nouveau.
2. Remplir le réservoir à moitié d'eau propre et ajouter de l'ammoniaque (solution d'ammoniaque domestique à 3 %) à un taux de dilution de 1 % (1 litre d'ammoniaque domestique dans 100 litres de solution de rinçage). Finir de remplir le réservoir d'eau. Agiter/recirculer et rincer la rampe et les tuyaux. Maintenir l'agitation pendant 10 minutes. Vider le réservoir complètement.
3. Répéter la deuxième étape.
4. Enlever les buses et les tamis et les faire tremper dans une solution d'ammoniaque à 1 %. Inspecter les buses et les tamis et enlever les résidus visibles.
5. Rincer le réservoir, la rampe et les tuyaux avec de l'eau propre.
6. Inspecter le réservoir pour y déceler des résidus visibles et répéter la deuxième étape, au besoin.
7. Éliminer les rinçures conformément à la réglementation provinciale.

SECTION 13: GESTION DE LA RÉSISTANCE AUX HERBICIDES

Aux fins de la gestion de la résistance, l'herbicide TUNDRA fait partie du groupe 1, 6 et 27. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide TUNDRA et à d'autres herbicides du groupe 1, 6 et 27. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

1. Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide TUNDRA ou d'autres herbicides du groupe 1, 6 et 27 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
2. Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
3. Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes

mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

4. Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
5. Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
6. Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
7. Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Bayer au 1-888-283-6847, ou à www.cropscience.bayer.ca.

190731